



Bulletin d'informations communales

Kergrist-Moëlou

Kergrist...



JUILLET 2008 - N°15



Randonnées du 17 mai Rando-Sclérose

Malgré un ciel très incertain, la journée de randonnée du 17 mai a attiré de nombreux participants et permettra de faire un don financier à la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques.

Organisée par "Gymnastique féminine" de Kergrist-Moëlou, cette journée proposait quatre circuits de 5, 8, 14 et 20 km à la découverte de notre environnement naturel. Trois circuits à travers le bois de Kergrist en direction des Landes de Locarn, un autre sur les versants de la colline de Bel Air.

Environ 160 personnes ont participé à ces randonnées et acquitté leur participation de 5 euros. La recette sera adressée comme l'an dernier au professeur René Marteau, président de la LFSEP. Marie-Thérèse Mauffray, la présidente de l'association de gymnastique, a d'ailleurs reçu un courrier de remerciement à cette occasion l'an dernier et il se pourrait qu'une déléguée de l'Association Nationale à Paris participe à la randonnée l'an prochain.

"KERGRIST..."

NUMÉRO 15 - JUILLET 2008

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

Première page : "Rando-sclérose" Photo couverture de Laurent Le Corre

Directeur de Publication : Martine Connan

Photos : Laurent Le Corre, Martine Hénaff-Thomas et école (page 16)

Imprimé par LE FUR Imprimerie - Carhaix

Mise en page : Martine Hénaff-Thomas

Comité de Rédaction de ce numéro : M. Maire - Le Corre Laurent, Le Goff Christine, Degionni Françoise, Hénaff-Thomas Martine, Liot Laurent, membres de la commission communication du conseil municipal - Joël Manac'h, conseiller municipal.

Chaque bulletin communal est élaboré lors de réunions ouvertes à tous. Les réunions sont annoncées par voie de presse, et le comité de rédaction de ce numéro vous invite déjà à participer à l'élaboration du prochain...

Mot du Maire

En mars 2008, vous vous êtes exprimés :
- sur l'action construite depuis 2001,
- sur les perspectives proposées pour la poursuivre,
- et sur l'équipe municipale renouvelée qui devra défendre les intérêts de la commune pour les 6 ans à venir.



Le Conseil Municipal m'a confié de nouveau la fonction de Maire. J'entends exercer ma mission dans l'esprit qui m'a toujours guidée : être à l'écoute de tous, exercer mes responsabilités pour répondre le mieux possible à vos demandes, travailler avec les uns et les autres afin d'élaborer les différents projets proposés lors du scrutin de Mars. Je sais pouvoir construire mon action en cohérence avec une équipe soudée, désireuse de bâtir dans la concertation avec l'ensemble des habitants.

J'aborde ce mandat avec sérénité, car je suis convaincue que la vitalité des engagements de tous, qu'ils soient associatifs, citoyens, ou d'entreprise individuelle contribue à la concrétisation de nos projets municipaux, à la promotion de notre commune.

Martine Connan

Sommaire

| | |
|---------------------------|------|
| Rando-sclérose | 2 |
| Mot du Maire | 3 |
| Conseils Municipaux | 4-10 |
| Tarifs communaux | 7 |
| État civil | 8 |
| C.C.A.S. | 11 |
| Associations | 12 |
| Echos de campagne | 13 |
| Infos diverses | 14 |
| Information pratique | 15 |
| Eveils pédagogiques | 16 |



Commémoration du 8 mai 1945

Mairie

La mairie est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00
et
de 14h00 à 17h 00

La mairie est fermée
le mercredi après-midi.

Un rendez-vous avec le
Maire ou un adjoint est
possible, en prenant
contact à la mairie au

02 96 36 50 11



Lors des voeux du maire



Conseils Municipaux

7 février 2008

Déclassement d'une voie communale

2582,47 € TTC.

Programme voirie 2008

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la Voie Communale n°209 reliant la voie Coat-an-Bars et Menez-Du à la route départementale n°49 (entre Rescostiou et Kerdouc'h) est en mauvais état, qu'elle ne mène directement à aucun village.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le détail du programme voirie 2008 et l'estimation faite par la D.D.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de demander le déclassement de cette voie communale en chemin rural.

- Décide de retenir la réfection des voie suivantes : VC de Kervoulouzen (bicouche), VC de Toulazen sur une largeur de voie normale (enrobé à chaud), VC de Kerfloc'h sur une longueur de 700 m (tranche ferme) ainsi que 700 m (tranche conditionnelle),

Achat d'illuminations de Noël

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'illuminations de Noël auprès de l'entreprise Lumifête Illuminations, 36100 ISSODUN, pour un montant total de 2159,25 € HT, soit

- Sollicite une subvention pour le programme voirie 2008 auprès du Conseil Général,

- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux.

Vote des subventions 2008

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :€€€€

| | |
|---------------------------------------------------|---------|
| Société de chasse | 400 € |
| Comité des fêtes de Kergrist-Moëlou | 660 € |
| Comité des fêtes de St-Lubin | 500 € |
| Union Sportive Kergristoise | 1 400 € |
| Club du 3ème âge | 230 € |
| Comité de jumelage | 300 € |
| Amis de la Chapelle de l'Isle | 300 € |
| Association famille rurale de Plouguernevel | 100 € |
| Cyclo Club du Blavet | 50 € |
| Croix rouge de Rostrenen | 50 € |
| Radio Kreiz Breizh | 50 € |
| Amicale des parents d'élèves | 3 300 € |
| Justice et Paix | 40 € |
| Ciné Breizh | 80 € |
| Gymnastique Féminine de Kergrist-Moëlou | 250 € |
| Mucoviscidose | 50 € |
| Resto du Coeur | 50 € |
| Kreiz Breizh espoir | 50 € |
| Les Amis de Jean Guillaume | 40 € |
| Association des Anciens combattants | 31 € |
| Association d'une fleur à l'autre | 20 € |
| Foyer social éducatif CES Rostrenen | 50 € |
| Association solidarité paysanne des Côtes d'Armor | 20 € |
| Argoat emploi services | 20 € |
| DIZ YERH- Association bilingue école Rostrenen | 60 € |
| Principe Actif | 200 € |
| Gouren Rostrenen | 40 € |
| Badminton Rostrenen | 40 € |
| Chambre des métiers de St Briec | 56 € |
| NAFSEP (association des sclérosés en plaque) | 50 € |
| Vie Libre | 50 € |

Conseils Municipaux

21 février 2008

Les Comptes Administratifs 2007 présentés par M. STEPHAN Yves ont tous été votés à l'unanimité.
(tous les chiffres sont exprimés en Euros)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

COMMUNE

Exploitation :

Dépenses : 325 911,12
Recettes : 491 040,45
Excédent de clôture de 165 129,33

Investissement :

Dépenses : 496 743,66
Recettes : 252 882,38
Déficit de clôture de 243 861,28

MULTI SERVICES

Exploitation :

Dépenses : 1 812,75
Recettes : 2 160,00
Excédent de clôture de 269,18

Investissement :

Dépenses : 1338,75
+ déficit reporté 1470,30
Recettes : (cpte 1068) : 269,18
Déficit de clôture de 2 539,87

ASSAINISSEMENT

Exploitation :

Dépenses : 24 759,88
Recettes : 24 789,23
Report excédent de clôture 2006:88,86
Excédent de clôture de 118,21

Investissement :

Dépenses : 19 927,27
Recettes : 18 205,95
Report excédent 2006 : 20 569,50
Excédent de clôture : 18 848,18

LOTISSEMENT

Résultat de l'exercice d'exploitation

Dépenses : 164 819,64
Recettes : 21 500,00

Résultat de l'exercice investissement

Dépenses : 0,00
Recettes : 144 211,00

La poste

Le bureau de poste est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

02 96 36 50 06

Magasin Multi-services

Ouvert du

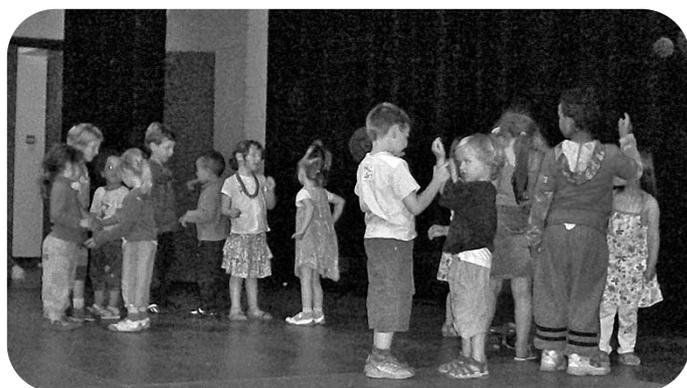
lundi au vendredi

9h00 à 13h00
et
17h00 à 19h00

samedi et dimanche

9h00 à 12h30
et
17h00 à 19h00

02 96 36 57 25



Kermesse
du
Dimanche 29 juin



École Publique

L'inscription d'un élève est possible, dès l'âge de 2 ans révolus à la date de la rentrée des classes.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

02 96 36 53 15



Mmes David et Pallier
Les enseignantes

Garderie Municipale

Elle fonctionne chaque jour de classe de 8h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h00. (17h30 le vendredi)

02 96 36 53 15

Conseils Municipaux

15 mars 2008

ELECTION DU MAIRE

Joël Manac'h, doyen des conseillers municipaux élus le Dimanche 9 Mars, a procédé à l'élection du maire :

Maire : Martine Connan, élue par 14 voix pour,
Outre ses fonctions de maire, elle sera chargée des affaires sociales et scolaires.

Le maire a alors procédé à l'élection des 3 adjoints :

1^{er} adjoint : Laurent le Corre, élu par 14 voix pour.
Chargé de la vie associative, sportive et culturelle, l'environnement, le fleurissement et de la communication.

2^e adjoint : Pierrick Mauffray, élu par 14 voix pour.

3^e adjoint : Michel Jégou, élu par 14 voix pour.

Les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints se partageant la responsabilité des travaux, voirie et entretien des bâtiments.



Le Conseil Municipal

1^{er} rang : C. Le Goff, A. Perrot, S. Hello, L. le Corre, Y. Stéphan, M. Connan, J. Manac'h, F. Degioanni,
2^e rang : M. Thomas-Hénaff, L. Liot, M. Jégou, T. Cadiou, P. Mauffray, P. Le Goff, D. Trubuilt,



Visite de chantier
lors des travaux
d'effacement
des réseaux



Conseils Municipaux

20 mars 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de former les différentes commissions et de nommer les délégués dans les différentes commissions.

COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET DE LEURS DELEGUES

DELEGUES A LA C.C.K.B.

CONNAN Martine (titulaire)
MANAC'H Joël (suppléant)

COMMISSION : VOIRIE

CONNAN Martine, JEGOU Michel,
MAUFFRAY Pierrick, Stephan Yves,
PERROT Alain, CADIOU Thierry,
LE CORRE Laurent

COMMISSION : TRAVAUX ACHATS DE MATERIEL

CONNAN Martine, MANAC'H Joël, LE
CORRE Laurent, TRUBUILT Dominique,
MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel,
LE GOFF Patrick, LE GOFF Christine,
CADIOU Thierry

COMMISSION : BUDGETAIRE

CONNAN Martine, STEPHAN Yves, LE
GOFF PATRICK, HELLO Sébastien

COMMISSION : SCOLAIRE

CONNAN Martine, HENAFF-THOMAS
Martine, DEGIOANNI Françoise, LE
GOFF Christine, STEPHAN Yves

COMMISSION : SPORT ASSOCIATION

CONNAN Martine, LE CORRE Laurent,
JEGOU Michel, LE GOFF Patrick,
CADIOU Thierry, LIOT Laurent, Le GOFF
Christine

COMMISSION : TOURISME EMBELLISSEMENT

CONNAN Martine, LE CORRE Laurent,
MANAC'H Joël, DEGIOANNI Françoise,
PERROT Alain, TRUBUILT Dominique,
LE GOFF Christine

COMMISSION : COMMUNICATION

CONNAN Martine, LE CORRE Laurent,
LE GOFF Christine, DEGIOANNI
Françoise, HENAFF-THOMAS Martine,
LIOT Laurent

COMMISSION : OUVERTURE DES PLIS

CONNAN Martine, JEGOU Michel,
TRUBUILT Dominique, HELLO
Sébastien, LE CORRE Laurent,
MAUFFRAY Pierrick, CADIOU Thierry,
STEPHAN Yves

DELEGATION : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONNAN Martine, HENAFF-THOMAS
Martine, LE CORRE Laurent, STEPHAN
Yves

DELEGATION : REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

CONNAN Martine, TRUBUILT
Dominique, LE GOFF Patrick, HENAFF-
THOMAS Martine

DELEGATION : SYNDICAT COLLEGE EDOUARD HERRIOT

LE GOFF Christine, STEPHAN Yves

DELEGATION : COMITE D'ENTRAIDE DU HAUT BLAVET

CONNAN Martine

DELEGATION : SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

STEPHAN Yves, LE CORRE Laurent

DELEGATION : SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE BRETAGNE

CONNAN Martine, STEPHAN Yves

DELEGATION : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS DE MAEL-CARHAIX ET PORTAGE DE REPAS

CONNAN Martine, HENAFF-THOMAS
Martine

DELEGATION : COMMUNE DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

LE CORRE Laurent, MANAC'H Joël,
CONNAN Martine

DELEGATION : CNAS

HENAFF-THOMAS Martine

INDEMNITE DE FONCTION DE MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit l'indemnité du maire et des adjoints à compter du 15 mars 2008 :

maire : 31% de l'indice 1015, montant de l'indemnité mensuelle 1154,03 euros.

adjoints : 8,25% de l'indice 1015, montant de l'indemnité mensuelle 307,12 euros.

Tarifs Communaux

Repas à la cantine

Élève.....2,10 €
Adultes.....4,75 €
Intervenants extérieurs..5,60 €

Garderie

Matin0,80 €
Soir1,40 €

Locations

Tarifs pour les Kergristois :

Salle presbytère50 €

Salle des fêtes

Petite salle sans cuisine

Apéritif dansant.....50 €
Lotos, cartes.....70 €

Petite salle avec cuisine

Un repas.....110 €
Deux repas.....140 €
Forfait deux jours.....160 €

Grande salle sans cuisine

Apéritif dansant.....70 €
Bal, Fest-Noz.....130 €

Grande salle avec cuisine

Un repas160 €
Deux repas.....190 €
Forfait 2 jours230 €
Chauffage.....40 €

*Particuliers ou associations
extérieurs à la commune,
contactez la mairie pour les
tarifs.*

Mobilier :

(autre que salle des fêtes)

La table.....1,50 €
10 chaises.....1,50 €
Jusqu'à 50 couverts.....5,00 €
Au-delà de 50 couverts 10,00 €

Cimetière

Concessions :

Trente ans simple80 €
Trente ans double.....140 €
Cinquante ans simple.....150 €
Cinquante ans double.....210 €

Columbarium :

État civil

Du 1er Janvier
au 30 Juin 2008

NAISSANCES

Sacha VASILIC
8 février 2008
3, rue Guillaume Le Caroff

Camille LE GOFF
2 avril 2008
Crec'h Naon

Maëilly HENAFF
5 avril 2008
Le Goulédic

Marion LE GOFF
27 avril 2008
Garz An Oguel

Morgane LE SECH
20 juin 2008
Noguellou

MARIAGES

Gwendal LE BARS
et
Ingrid VILLAFRANCA
21 juin 2008

DÉCÈS

Jean Louis FOUCAT
74 ans, 6 Rte des Quatre Vents
7 janvier 2008

Aurélie LE ROUX
81 ans, 2 rue Pierre Le Gloan
8 avril 2008

Valérie FLOHIC
75 ans, Saint Lubin
30 avril 2008

Valentine ANDRE
95 ans, 6 rue Traversière
1er mai 2008

Raymond CONNAN
75 ans, Vergus
15 juin 2008

Conseils Municipaux

14 avril 2008

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2008

Madame Rafflin-Chobelet, perceptrice, présente à l'assemblée les budgets primitifs (BP) suivants :

B.P. COMMUNE 2008

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes ont été votées à 446 580 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes ont été votées à 623 753 €.

Les grandes dépenses étant l'effacement du réseau pour 220 000 €.

Autres principales dépenses :

- 10 000 € pour l'école,
- 110 000 € pour la voirie,
- 40 000 € pour divers bâtiments,
- 20 000 € pour divers matériels,
- 10 000 € pour la salle multifonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'affecter le résultat du compte administratif 2007 au compte 1068 soit la somme de 165 129 €.

- Vote et adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2008.

B.P. ASSAINISSEMENT 2008

En section de financement, les dépenses et recettes ont été votées à 25 006 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'élèvent à 37 054 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote et adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement 2008.

B.P. MULTI SERVICES 2008

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes ont été votées à 5 593 €.

Les recettes sont fournies par le loyer de 180 €/mois et une subvention communale. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 4 040 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'affecter le résultat du compte administratif 2007 au compte 1068 soit la somme de 347 €.
- Vote et adopte à l'unanimité le budget primitif multi services 2008.

B.P. LOTISSEMENT 2008

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes ont été votées à 302 531 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'élèvent à 301 640 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote et adopte à l'unanimité le budget primitif lotissement 2008.

TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition :

- 9,10% (habitation),
- 17,64% (foncier bâti),
- 42,67% (foncier non bâti).

29 mai 2008

VOIRIE 2008

Madame le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu de la commission voirie concernant les travaux 2008, quatre entreprises ont répondu :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la société EIF-FAGE-APPIA pour un montant de 68 141 € H.T.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

| N° CANDIDAT | MONTANT H.T. |
|-----------------|--------------|
| 1 HELARY | 74 866,70 € |
| 2 BERTHO TP | 73 654,50 € |
| 3 S P T P | 89 178,60 € |
| 4 EIFFAGE-APPIA | 68 141,00 € |

Conseils Municipaux

29 mai 2008 (suite)

Commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission établie lors du conseil du 20 mars comprend trop de membres et de ce fait la légalité peut être contestée. Le conseil décide de voter et de nommer les membres de la commission d'appels d'offres :

Présidente : CONNAN Martine (maire)
Titulaires : JEGOU Michel
TRUBUILT Dominique
LE CORRE Laurent
Suppléants : MAUFFRAY Pierrick
CADIOU Thierry
STEPHAN Yves

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par la DDAF concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport.

Désignation d'un délégué auprès du C.L.I.C.

Madame le Maire informe l'assemblée que le CLIC souhaite la nomination d'un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. STEPHAN Yves.

Désignation d'un Correspondant Défense

Le Conseil Municipal désigne M. LE CORRE Laurent.

Désignation de deux délégués pour la mise en place d'un Schéma Départemental de Services de Proximité

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de l'Association des Maires et des EPCI des Côtes d'Armor qui souhaite la participation de deux conseillers. Pour l'évaluation des besoins de la population, une enquête par questionnaire va être mise en place et les réponses seront recueillies directement par les délégués.

Une réunion de présentation de l'enquête aura lieu ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. LE CORRE Laurent et Mme THOMAS-HENAFF Martine.

Avis sur Installations Classées

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport reçu sur une installation classée au nom de Mme Sérandour - Parc-Quiminal - :

« Restructuration d'un élevage avicole » : Maintien d'un précédent poulailler de 50 000 poules pondeuses au lieu dit « Botan » à Rostrenen et extension par la création d'un second poulailler de 75 000 poules pondeuses au lieu dit « Parc-Quiminal » ainsi que la construction d'une unité de transformation des fientes en engrais organiques.

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CCKB : Désignation d'un élu pour la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la CCKB. Cette commission a pour objet de préparer les décisions d'ordre pécuniaires lorsqu'une nouvelle compétence est confiée à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. HELLO Sébastien.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réparation tractopelle

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de réparation du tractopelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par M. LUCAS Marcel pour un montant de 1 582.60 € H.T.

- Aire de camping car

Madame le Maire revient sur le dossier de création d'une aire de camping-car. Le devis établi par la DDE se chiffre à 25 502 € H.T. Étant commune labellisée « commune du Patrimoine rural », une subvention peut être octroyée par le Conseil Général et sur dossier par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande que des dossiers de subventions soient établis auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.



Kergrist, c'est aussi une partie du champ de courses



Repas des chasseurs



27 juin 2008

Le TRAD

Transport Rural A la Demande

Appeler la centrale au plus tard à midi, la veille de votre déplacement :

0 810 22 22 22

Le Trad vient vous chercher à domicile et vous dépose où vous le souhaitez sur le territoire de la CCKB.

Le Trad vous ramène à votre domicile à l'heure convenue lors de la réservation.

Le tarif de 1 € par trajet quelle que soit la distance parcourue.

(2 € l'aller-retour)



Pardon de Kergrist



Elections des délégués et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 21 septembre 2008

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'arrêté de M. Le Préfet, il y a lieu de procéder aux élections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévues le 21 septembre prochain.

Au vu du procès verbal établi,

- Sont élus délégués :

M. MANAC'H Joël
M. TRUBUILT Dominique
M. PERROT Alain

- Sont élus suppléants :

M. JEGOU Michel
M. MAUFFRAY Pierrick
M. CADIOU Thierry

Projet d'aménagement du bourg

Madame le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du bourg, elle a sollicité la Direction Départementale de l'Equipement. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste en :

- aide à la mise en place du programme de l'étude,
- rédaction du cahier des charges de la consultation de bureaux d'étude,
- assistance pour le choix du prestataire,
- suivi du déroulement de l'étude.

Ce marché se chiffre à 3 994,64 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le marché de prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude globale d'aménagement du bourg proposé par la Direction Départementale de l'Equipement pour un montant de 3 994,64 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.



Concours de boules du pardon

Matériel Informatique -Ecole

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les ordinateurs de l'école datent de 2003 et présentent des signes de défaillance. Des devis ont été établis pour une mise en réseau avec l'achat d'un serveur, de 2 PC neufs et une mise à jour des 5 anciens ordinateurs.

Reconfiguration des anciens ordinateurs : 375 €
Achat d'un serveur.....: 1 600 €
Achat de 2 PC.....: 1 250 €
Le conseil souhaite avoir plus d'éléments d'informations notamment au niveau de la maintenance et demande à avoir d'autres devis. Il charge la commission scolaire de prendre en charge ce dossier et de le définir lors du prochain conseil.

CCKB- Commission environnement

Madame le Maire présente à l'assemblée le courrier reçu de la CCKB. Celui-ci informe de la possibilité offerte aux conseillers municipaux d'intégrer le groupe de travail chargé des missions du SPANC.

M. STEPHAN Yves souhaite faire partie du groupe de travail.

CLIC

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le montant de la cotisation annuelle pour 2008 est 8 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la cotisation de 8 €.



Le C.C.A.S., Centre communal d'action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un organisme créé par l'état, au sein de chaque municipalité. Il résulte de la fusion des anciens "Bureaux de bienfaisance" et "Bureaux d'assistance" respectivement créés en 1796 et 1823. D'abord appelé Bureau d'Aide Sociale, il est devenu C.C.A.S. en 1986.

Le C.C.A.S. est à l'écoute de tous ceux qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. Il peut offrir des conseils, communiquer des adresses utiles, servir d'intermédiaire avec les administrations. Il est à la disposition de tous les citoyens, en toute confidentialité.

Présidé par le Maire, Martine Connan, il est composé de trois membres élus (Laurent Le Corre, Yves Stéphan et Martine Thomas-Hénaff) et de trois membres non-élus habitants de la commune (Raymond Connan, Jeanine Corbel, Albert Moudic) et de la présidente du Club du 3ème âge (Osmane Thoraval).

Il se réunit à huis clos, examine les dossiers présentés, pour prendre les décisions en commun.

Il est doté d'un budget autonome.

Les recettes proviennent :

- de subventions communales,
- des loyers de biens immobiliers appartenant au CCAS,
- de dons.

Les dépenses concernent la part communale pour le portage des repas à domicile, le secours aux personnes en difficultés, le repas des aînés.

Raymond Connan, est décédé le 15 juin 2008. Il siégeait au C.C.A.S. depuis 1971. C'était un homme posé, serviable et discret, apprécié des Kergristois. Outre cette fonction, il avait été conseiller municipal de 1983 à 1989. Il s'était aussi beaucoup impliqué dans la vie associative de la commune.

Il n'y a plus de nounou chez nous !

Oyé, Oyé, qu'on se le dise...

Il n'y a plus d'assistante maternelle en activité dans notre commune, et les demandes sont pourtant fréquentes.

Quelques familles en viennent même à scolariser leurs enfants dans d'autres écoles car on ne trouve plus chez nous cette personne précieuse qui permet aux parents travaillant tôt le matin (ou tard le soir...) de laisser leur progéniture en bonnes mains en dehors des horaires de l'école.

Portes ouvertes aux énergies renouvelables

Les portes étaient grandes ouvertes, à Kermablouz, les 16 et 17 mai derniers.

En effet, dans le cadre de la campagne des journées européennes du Solaire, Jean Klein, artisan plombier chauffagiste, installé sur la commune depuis 2002, a fait visiter son installation en chauffage et eau chaude à plus de cinquante personnes désireuses de s'informer en détail sur les possibilités d'utilisation de l'énergie solaire.

Jean s'oriente de plus en plus vers les différentes énergies renouvelables : outre le solaire, il propose aussi des installations bois (bûches, granulés ou copeaux), géothermiques, et aérothermiques.

Soirée Jambon à l'os
des Parents d'élèves



Avant le coup de feu



dans les coulisses



A table



Calendrier des fêtes 2008

JUILLET

AOUT

Dimanche 3 : Fête de l'U.S.K.
foot, boules, repas

Dimanche 24 : Pardon de l'Isle

Dimanche 31 : Pardon de St-Lubin

SEPTEMBRE

Samedi 20 : Cyclo-cross
Comité St-Lubin

Vendredi 26 : Concours de boules
Club de l'amitié

Dimanche 28 : Bal
Club de l'amitié

OCTOBRE

Samedi 4 - Dimanche 5 :
Randonnée
office du tourisme

Samedi 18 : Fest-Noz

NOVEMBRE

Vendredi 7 : Concours de cartes
Club de l'amitié

Mardi 11 : Repas CCAS

Samedi 15 : Soirée crêpes
Amicale de l'école

Dimanche 30 : Bal
Club de l'amitié

DÉCEMBRE

Samedi 6 : Potée
U.S.K.

Mardi 16 : Arbre de Noël
Amicale de l'école

Associations

Nous publions ci-dessous la liste des associations Kergristoises, ainsi que les coordonnées de leurs président(e)s :

CLUB DE L'AMITIE

Mme THORAVAL Osmane
Les quatre Vents
22110 KERGRIST-MOELOU

COMITÉ DES FÊTES

Mme ANDRE Armelle
Les quatre Vents
22110 KERGRIST-MOELOU

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-LUBIN

M. LE CORRE Laurent
Minez Vadel
22110 KERGRIST-MOELOU

UNION SPORTIVE KERGRISTOISE

Mlle JEGOU Christelle
Languiniou
22110 KERGRIST-MOELOU

ASSOCIATION GYMNASTIQUE FEMININE

Mme MAUFFRAY Marie-Thérèse
1 Rte des Quatre Vents
22110 KERGRIST-MOELOU

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Mme THOMAS-HENAFF Martine
Gouledic
22110 KERGRIST-MOELOU

COMITÉ DE JUMELAGE

Mme LE CAM Nathalie
Kermellec
22110 KERGRIST-MOELOU

SOCIÉTÉ DE CHASSE

M. LE BOURVEN Laurent
Kernicol
22480 Peumerit-Quintin

ASSOCIATION CHAPELLE DE L'ISLE

Mlle LE BOURHIS Maryvonne
Coat Trinqué
22110 ROSTRENEN

PRINCIPE ACTIF ZIZANIE PRODUCTION

M. LE CAM Rolland
Kermellec
22110 KERGRIST-MOELOU

PLANET MOZAÏK

Mlle BARBAULT Séverine
3 rue Guillaume Le Caroff
22110 KERGRIST-MOELOU

D'UNE FLEUR A L'AUTRE

M. MORRIET Philippe
Petit Paris
22110 KERGRIST-MOELOU

FNACA

M. LE FLECHE Adrien
Gouasven
22110 KERGRIST-MOELOU

Parole à l'U.S.K.

Les écureuils ne sont plus en voie de disparition : Une troisième équipe est née !!!

Le bilan de cette année s'avère positif pour nos écureuils. Notre objectif était de pouvoir assurer, pour la première fois dans l'histoire de l'Union Sportive Kergristoise, d'aligner trois équipes à tous les matchs ; ce qui est chose faite !

Ce fut une aventure humaine très encourageante car on a remarqué qu'il y avait de plus en plus de jeunes à s'investir au sein du club.

Sur l'aspect sportif, malgré un début de saison difficile, avec deux défaites début Septembre, la A termine tout de même à la troisième place, certes honorable, mais ceci dit la plus ingrate !

L'équipe B en revanche a démarré sur les starting bloc, mais s'est ensuite relâchée en cours de saison; elle a tout de même une fin de saison très satisfaisante en quatrième place.

Un grand bravo à notre troisième équipe, la C, qui a fini sur le haut du podium grâce à un effectif très solidaire et des joueurs d'expérience.

Nous remercions tous les bénévoles, les dirigeants, les partenaires, les joueurs pour leur vive participation dans le club, et notamment nos entraîneurs qui sont Laurent Liot pour la A, Thierry Cadiou qui a accompagné la B, et Yann Goubin qui a amené l'équipe C sur le haut du podium :

Bravo à tous

L'U.S.K.

Echos de campagne

Les thèmes les plus fréquemment abordés pendant la campagne électorale

L'aménagement de St-Lubin

Les habitants de ce village, le plus important après le bourg, ont souvent signalé des désirs d'aménagements particuliers. Les demandes les plus souvent entendues étaient :

- la mise en place d'un éclairage public,
- la réalisation d'un abri-bus,
- la création éventuelle d'une aire de jeux pour les enfants.

Une réunion ouverte, rassemblant les habitants de St-Lubin et des représentants de la municipalité est prévue à ce sujet au mois de septembre.

L'élagage

La plupart du temps, côté champ, les arbres sont élagués afin de permettre un meilleur rendement des récoltes. Mais on oublie bien souvent le côté route, tout aussi nécessaire pour le bon état de la voie communale. De plus, cet élagage incomplet déséquilibre les arbres, et amplifie les risques d'accidents (croisements difficiles pour les camions ou les engins agricoles, branches qui cassent lors des tempêtes en créant des dégâts, des coupures d'électricité ou de téléphone pour de nombreux foyers, ...)

Pour effectuer vos élagages sur la voie communale, n'hésitez pas à demander qu'un arrêté municipal soit pris et vous permette d'organiser une signalisation ou une déviation le temps de ces travaux.

L'entretien des chemins d'exploitation

Les discussions n'ont pas manqué quant à l'état des chemins d'exploitation.

- Il faut sans doute rappeler tout d'abord qu'un chemin d'exploitation n'est pas un chemin communal, et il faut aussi se souvenir que les chemins d'exploitation ont été créés au moment du remembrement pour permettre les accès nécessaires à l'exploitation des parcelles qui venaient d'être redéfinies. Déclarés au cadastre, ces chemins appartenaient à "l'Association foncière de Kergrist-Moëlou", une association formée d'agriculteurs et d'élus pour en gérer l'entretien.

- Il y a une dizaine d'années, cette association a été dissoute et les chemins remis à la commune. Mais, il était clair que celle-ci ne pouvait pas supporter à elle seule les travaux d'entretien s'y rapportant.

En juin 2002, une réflexion était menée à ce sujet avec les exploitants agricoles. Les principes suivants y avaient été adoptés :

- A la demande, et en fonction de l'état du chemin, la municipalité fournit les matériaux nécessaires à l'empierrement.
- Le curage des fossés est assuré par la municipalité, avec l'aide de l'exploitant qui met une remorque à disposition.
- Enfin, l'exploitant participe à l'entretien en assumant l'élagage des arbres qui jouxtent les chemins.

L'ADSL : Haut débit pour tous

C'est le Conseil Général qui a intégré dans le cadre du schéma départemental des télécommunications l'exigence d'un accès pour tous à l'Internet haut débit et donc la résorption des zones blanches. Les attentes du citoyen et des entreprises sont considérées comme identiques quel que soit le lieu d'habitation ou d'installation.

La priorité retenue pour 2008 est de déployer le haut débit pour tous en 24 mois en utilisant les technologies hertziennes tel que le Wimax, et la fibre optique dans certaines zones.

Les premiers travaux débiteront à l'automne dans le sud du département.



Si un arbre menace de tomber sur une ligne électrique :

EDF dépannage :
0810 333 122

Ne jamais toucher une ligne, ni une branche en contact ou proche d'une ligne.

En cas de ligne à terre :
ne pas s'en approcher
prévenir EDF.

Rappel : Chardons

La destruction des chardons est obligatoire pour tout propriétaire de terrain ou exploitant agricole.



Infos diverses

Office de tourisme : Journée Nature les 4 & 5 Octobre

L'Office de Tourisme du Kreiz Breizh vous invite cette année en collaboration avec les associations du Kreiz Breizh aux « journées dans la nature » balades, randonnées, ateliers, expositions... sur un des sites remarquables du Kreiz Breizh.

Cette année, Kergrist Moëlou vous fera découvrir son Patrimoine naturel à pied, à vélo, à cheval, en calèche...ou en escaladant son clocher.

Cette Manifestation régionale, orchestré par Rando Breizh, a pour objectif de faciliter à tous, la découverte des sites naturels en proposant balades et randonnées accompagnées par des animateurs « nature » professionnels. Des balades sont conçues pour les familles. Un village d'animations vous accueille avec la possibilité de grimper

dans les arbres, de parcourir l'exposition de champignons, de faire une pause collation avec les produits du terroir...

C'est un moment convivial de rencontre entre tous les passionnés de la randonnée et de la nature à vivre en famille.

Venez avec nous !

Renseignements et inscriptions :

Horaires d'ouvertures d'été :

Juillet et Août tous les jours de 10h-12h30 et 14h-17h30

sauf le dimanche après-midi

Office de Tourisme du Kreiz Breizh à Rostrenen 02.96.29.02.72.

E-mail : Tourismekb@wanadoo.fr

site : www.tourismekreizbreizh.com



réunion préparatoire de l'office du tourisme



sans commentaire...

Ordures ménagères

Les lieux de dépôts des ordures ménagères doivent être utilisés avec un plus de civilité. De nombreux dépôts anarchiques de tous genres obligent les employés municipaux à passer du temps à nettoyer les lieux et à transporter certains encombrants à la déchetterie, lieu où ils auraient dû normalement être déposés par leur propriétaire.

Foot Junior

L'Union Sportive Kergristoise s'est associée à la Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh pour l'école de Football. Les enfants à partir de 6 ans peuvent s'y inscrire.

Il est demandé de fournir une copie de la carte d'identité ou du livret de famille, une photo d'identité récente et une autorisation parentale.

Les horaires et lieux de rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

Pour tous renseignements :

UNION SPORTIVE KERGRISTOISE

Odette Hénaff (Correspondante)

Kerdouc'h

22110 Kergrist-Moëlou

Tél. : 02.96.29.23.64.

Horaires Garderie

Afin de recenser le nombre d'enfants qui seraient concernés par une ouverture de la garderie municipale à 7h les jours de classe, merci de vous faire connaître auprès de la mairie ou de la directrice d'école.

Chiens errants

Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que ces derniers ne divaguent pas sur la voie publique. Les gênes occasionnées (sacs poubelles éventrés...) et les risques d'accidents dus à la divagation des chiens, contraindraient la mairie à faire procéder à la capture de ceux-ci.

Maisons ou terrains à vendre

Au-delà de la construction du lotissement, la municipalité aimerait permettre à des jeunes, à de nouveaux arrivants de s'installer sur notre territoire. Les demandes à ce sujet sont fréquentes en mairie.

C'est pourquoi, nous proposons à tous ceux qui possèdent du terrain ou des habitations à vendre, dans le bourg comme en campagne, de le signaler en mairie afin que nous puissions demander un certificat d'urbanisme et mettre en rapport acheteurs et vendeurs potentiels.



Information pratique



La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007. Le regroupement des procédures, des délais d'instruction garantis, un contenu précis des dossiers de demande et une plus grande responsabilité des constructeurs et des architectes constituent les éléments essentiels de cette réforme.

Des procédures regroupées.

Face à la multiplication des régimes d'autorisation ou de déclaration dans le code de l'urbanisme, la réforme fusionne les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en 3 permis :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir.

et une déclaration préalable.

Désormais la liste des travaux soumis à permis, à déclaration ou à aucune formalité au titre de l'urbanisme est fixée de façon exhaustive.

Des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers de demande.

Le délai de droit commun d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les maisons individuelles et trois mois pour les autres constructions. Il figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie.

Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...

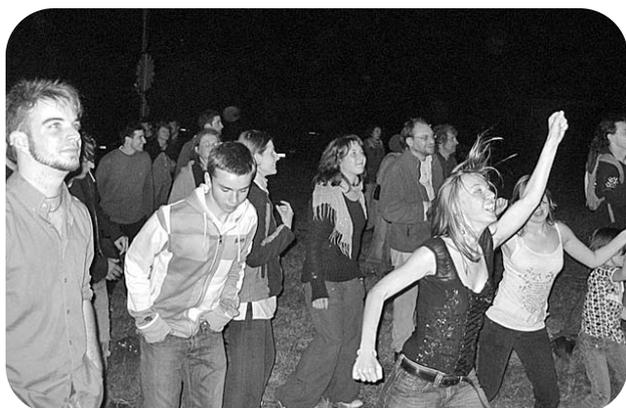
Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires sous la forme d'un bordereau de dépôt des pièces jointes aux demandes. L'administration a l'obligation de réclamer les pièces manquantes avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Le demandeur dispose alors de 3 mois pour les envoyer; le délai d'instruction est suspendu tant que le service instructeur ne les a pas reçues. Toute demande effectuée après la fin du premier mois n'aura pas d'effet sur le délai d'instruction.

Une plus grande responsabilité des constructeurs et des architectes.

Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs, et le service instructeur (de la direction départementale de l'Équipement ou de la commune) n'a pas à assurer de vérification préalable. Lors de l'achèvement des travaux, la réforme simplifie le régime du contrôle de la conformité des travaux.

Toute l'information sur la réforme du permis de construire est disponible sur le site Internet dédié à la réforme : <http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr> notamment les nouveaux formulaires valables à partir du 1er octobre 2007 (les anciens imprimés ne peuvent plus être utilisés à partir de cette date) ainsi que les renseignements nécessaires pour monter un dossier.

Samedi 21 Juin Fête de la musique Rock-Moëlou



Eveils pédagogiques

Outre les disciplines purement scolaires qui n'ont pas du tout été sacrifiées, les élèves de l'école de Kergrist-Moëlou ont pu s'initier et découvrir d'autres activités dans le cadre de projets pédagogiques en partenariat avec l'Inspection d'Académie, les Collectivités et l'Amicale des Parents d'Elèves :

Après la piscine en début d'année, ils ont participé à :

- des rencontres sportives U.S.E.P. : "Roulez-Bambins" à Plaintel, endurance à Rostrenen, randonnée et rando-vélo à Glomel,
- « Ecole-cinéma » en partenariat avec le Conseil Général 22 : un film par trimestre leur a été projeté au Cinéma de Rostrenen,
- un projet de Dans'école avec la chorégraphe Sylvie Le Quéré en partenariat avec l'inspection et la CCKB : découverte de parcours sensoriel au Haut-Corlay, spectacle de danse à Langueux, création d'une chorégraphie et interprétation de cette dernière lors de la rencontre Dans'école à Saint-Nicolas-du-Pélem,
- la découverte de la musique en créant (paroles et musique) et en interprétant leurs propres chansons à l'aide de leur intervenant musique Mathias Guirriec lors de séances régulières à la Salle des Fêtes,
- une rencontre de danse traditionnelle : le Fest-Deiz des Enfants à Rostrenen,
- Enfin, pour terminer l'année scolaire, ils se sont rendus au Domaine de Ménez-Meur et au Musée du Loup à Hanvec.

Un grand Merci aux enseignantes : Mlle Anne-Laure Pallier et Mme Estelle David qui se sont beaucoup investies pour que cette année scolaire soit une réussite.

Donc après cette année de dur labeur, et après avoir offert aux parents un superbe spectacle lors de la kermesse du 29 juin, ils ont bien mérité de goûter aux joies des vacances comme le suggère leur chanson :

Sandales et bateau

Chanson écrite et composée par nous, rien que par nous
Chantée par nous (pour l'instant)

1er couplet :

Pendant un an, j'ai travaillé
Toute l'année, j'ai révisé
Alors tous les soirs, j'ai dû bosser mon histoire
J'veux rêver tranquille, moi, j'veux plus histoire...

Plus de devoirs, il y en a marre !!!

Refrain :

Sandales et bateau
Les pieds dans l'eau (bis)

Les pieds, les pieds, les pieds dans l'eau (bis)

2nd couplet :

Dans tous mes rêves, y a plus d'français
De maths, de sciences, j'oublie l'anglais
Les pieds dans le sable, c'est sûr c'est plus agréable
Les châteaux de sable, c'est plus facile sans cartable

J'veux du sable, que du sable !!!

Refrain

3ème couplet :

Pendant un an, j'ai travaillé
Toute l'année, j'ai révisé
Alors maintenant, j'suis sûr(e) de croire aux vacances
Et puis tranquillement j'pourrais r'garder l'Tour de France

Moi j'y pense, toi t'y penses, AUX VACANCES !!!

